

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

84-001
Objet

Création d'un emploi
spécifique de Secrétaire
Général pour la revalorisation de la Ville de
ROYAN

DATE DE CONVOCATION

16 JANVIER 1984

DATE D'AFFICHAGE

16 JANVIER 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 30

POUR : 29

CONTRE :

Ne prend pas part
au vote : 1

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU À LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 3.FEV.1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre

le Vingt Sept Janvier

à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. De LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST - LE GUEUT - BUSSEREAU - POUMATLLOUX - DAUZIDOU - BENOIT Adjoint
MM. BERTHOME - REVOLAT - MARCONI - Mme GAUDIN - M. PAPEAU - Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUNIL - GAVEN - Mme LAFAYE - GEOFFROY - LAPERCHE - THOMAS - CANDAU - Mmes DE GAYE - BUCHET - EPAGNEAU - FONTAN - MM. BARBAT - MONNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. RAILLAT - M. LACOTTE
EXCUSEE : Mme DEVIGNE

M BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire expose que la Ville de ROYAN ayant engagé une politique de revalorisation en faveur de la station balnéaire, il apparaît nécessaire de créer un emploi administratif de secrétaire général pour la mise en valeur de cette politique. Aucun emploi de cette nature n'étant prévu à la nomenclature du statut du personnel communal, pour cette mission, je vous propose la création d'un emploi spécifique de Secrétaire Général assistant le Docteur MOST Adjoint, chargé par Monsieur le Maire de la Direction de la revalorisation de la Ville de ROYAN.

Je vous propose également de fixer l'échelle indiciaire de cet emploi temporaire ainsi qu'il suit :

- 1er échelon	indice brut	775	durée	1 an
- 2ème	-	815	-	1 an 6 mois
- 3ème	-	855	-	1 an 6 mois
- 4ème	-	895	-	1 an 6 mois
- 5ème	-	940	-	2 ans
- 6ème	-	985	-	

Je vous propose enfin les conditions de recrutement ci-après :

- être titulaire de l'un des titres ou diplômes permettant d'accéder au concours de l'E.N.A.
- et avoir exercé au moins pendant quatre ans les fonctions de Secrétaire Général ou Secrétaire Général Adjoint d'une collectivité locale de plus de 20.000 habitants.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'exposé de Monsieur le Député-Maire

DECIDE :

- de créer au tableau des effectifs du personnel communal de la Ville de ROYAN l'emploi spécifique de "Secrétaire Général pour la revalorisation de la Ville de ROYAN" à titre temporaire et jusqu'à la nomination du titulaire de cet emploi au poste de Secrétaire Général de la ville, lorsque celui-ci sera vacant.
- de fixer l'échelle indiciaire de cet emploi, de l'indice brut 775 (1er échelon) à l'indice brut 985 (6ème et dernier échelon)
- de fixer les conditions de recrutement à cet emploi comme suit :
 - . être titulaire de l'un des titres ou diplômes permettant l'accès au concours de l'E.N.A.
 - . et avoir exercé, au moins pendant 4 ans, les fonctions de Secrétaire Général ou de Secrétaire Général Adjoint dans une collectivité locale, de la catégorie de 20 000 habitants et plus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre, MM. les Membres présents
Pour extrait conforme

Pour le Député-Maire,
Le 1er Adjoint,



J.P. FABER